



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-05

OBJET : Commune – Crédation d'un Foyer Jeunes travailleurs – 10 logements – 1^{ère} procédure adaptée

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre de la création du Foyer Jeunes travailleurs (10 logements), la candidature de :

Lot N° / Désignation	Candidat retenu	Montant HT	Montant TTC
1 - Démolition - Désamiantage	SOMATRA	59 719,00 €	65 690,90 €
5 – Menuiserie ext-alu & métal	Menuisiers Bretons	82 550,00 €	87 380,34 €
6 – Serrurerie - Métallerie	SAS CONCEPT METALLERIE	6 981,80 €	7 679,98 €
7 – Menuiserie extérieure	FALHER	82 766,96 €	91 043,66 €
8 – Cloisonnement – Isolation - Plafond	SAS LE MOUILLEC	138 675,34 €	148 787,75 €
9 – Revêtements de sol & faïence	MOISAN CARRELAGE	38 774,69 €	42 652,16 €
10 – Plafonds suspendus	SARL COYAC	4 526,71 €	4 979,38 €
11 - Façades	LEFEVRE FACADES	39 666,30 €	43 632,93 €
12 – Sanitaires – Chauffage - Ventilation	Ateliers thermiques Services	199 766,61 €	216 347,48 €
14 – VRD – Espaces verts	MAHÉ Hubert	15 884,05 €	19 060,85 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 5 février 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 06/02/2025

Certifié exécutoire

Publié le 06/02/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

